

COMMUNIQUE DE PRESSE

**41^{EME} REUNION DE LA COMMISSION RAMOGE
MARDI 6 FEVRIER 2008
MONACO - MINISTERE D'ETAT**

L'Accord RAMOGE, signé en 1976 et amendé en 2003, est l'instrument dont se sont dotés la France, l'Italie et Monaco pour que les zones côtières de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Région Ligure constituent une zone pilote de gestion intégrée du littoral, de prévention et de lutte contre les pollutions marines.

La Commission RAMOGE, organe décisionnel de l'Accord, a tenu sa 41^{ème} réunion à Monaco, le mardi 6 février 2008, sous la Présidence de l'Italie.

Cette réunion avait tout d'abord pour objet de faire le bilan des activités menées dans le cadre du Biennium 2006-2007.

Ce biennium a été marqué par les événements suivants :

- la célébration des 30 ans de l'Accord ;
- l'organisation annuelle d'un exercice de lutte antipollution dans le cadre du Plan RAMOGEPOL ;
- la mise en œuvre d'une collaboration entre les Etats membres sur la problématique de l'algue *Ostréopsis ovata* ;
- la réalisation d'une réunion afin d'effectuer un retour d'expérience sur la pollution par hydrocarbures connue en 2006 par le Liban.

La Commission s'est félicitée de la qualité de ces actions et a ensuite arrêté le programme de travail de l'Accord pour la période 2008-2009.

La Commission a tout d'abord entériné, dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les hydrocarbures, le renforcement de la coopération avec l'Espagne. Ce renforcement sera scellé cette année par l'harmonisation du Plan RAMOGEPOL et du LION Plan et l'organisation par l'Espagne d'un exercice réel de lutte antipollution à Taragon du 10 au 12 juin.

La Commission a ensuite validé la poursuite des activités suivantes :

- la mise en œuvre d'une collaboration entre les Etats membres sur la problématique de l'algue *Ostréopsis ovata* ;
- la mise en place d'un partenariat entre les magistrats des trois Etats pour l'échange de la preuve des dégazages illicites en y incluant dans la mesure du possible des magistrats espagnols ;
- la diffusion au niveau méditerranéen du Guide sur la Préservation des Herbiers de Posidonie.

Enfin, la Commission a demandé que soit organisé d'ici la fin de l'année un colloque méditerranéen sur la valorisation des boues de dragage portuaires. Cette activité encouragée par l'Accord RAMOGE depuis 2005 est pilote au niveau de la Mer Méditerranée.

A l'issue de cette réunion, la Présidence de la Commission a été transmise à la Principauté de Monaco pour le Biennium 2008-2009. Elle sera assurée par Monsieur Van Klaveren, Chef de la Délégation monégasque à la Commission.

Secrétariat RAMOGE
9 rue Princesse Marie de Lorraine - MONACO
Email : ramoge@ramoge.org
Web : <http://www.ramoge.org>